

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 25 février 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le mardi vingt-cinq février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 19/02/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-12

Présents : 20 votants : 21

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Messieurs Michel MASSET (départ 18h25), Christian LAFOUGERE, Daniel GUIHARD, François COLLADO, Patrick JEANNEY, Jacques DUMAIS, Jean-François VALAY, Pascal MILOLAJEZYK (suppléant de Monsieur Jean-Marc LLORCA), Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (**10 présents**)

Albret Communauté : Messieurs Francis MALISANI, Jean-Pierre CONSTANTIN (suppléant de Madame Paulette LABORDE), Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Lionel LABARTHE (suppléant de Monsieur Nicolas LACOMBE), Alain POLO, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET (suppléant de Monsieur Jean-Louis MOLINIE), Christophe BESSIERES (**10 présents**)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE, Messieurs Alain MOULUCOU, Robert BETTY

Albret Communauté : Monsieur Serge CEREAS

Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)

Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD (suppléant indisponible).

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Karine DALBALCON : Budget / Comptabilité

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

N° d'ordre : 2020-12

Objet : Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 / Vote

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Suivant les dispositions du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une révision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité
Par son vote (à main levée)**

- **Article 1** : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires de l'exercice 2020.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0

Publication/Affichage : 27/02/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI